

10e Année N° 225 13 Mars 1958

BULLETIN TECHNIQUE
DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES
RHONE-ALPES

Bimensuel

4, place Gensoul - LYON
Téléphone : FRanklin 20-56

Compte Chèques postaux Lyon 9430-12 – Régisseur Recettes Service Protection des Végétaux, 4, place Gensoul, Lyon (2e)

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région.

ATTENTION

Ce bulletin contient la liste des produits qui seront conseillés, en 1958, par les Stations d'avertissements agricoles. Il devra être **conservé soigneusement,** car les bulletins ultérieurs vous y renverront fréquemment.

AVERTISSEMENTS

Tavelure du poirier : Nous rappelons qu'un premier traitement doit être appliqué dès l'éclatement des bourgeons. L'absence de pluies (la neige n'entraîne pas les produits antiparasitaires) et la lenteur de la végétation ne justifient pas encore le renouvellement de ce traitement là où il a déjà été appliqué.

INFORMATIONS

Monilia de l'abricotier : Un traitement devra être appliqué pendant la floraison (éviter, dans ce cas, les produits cupriques) ou quelques jours avant dans les plantations les plus tardives. Ce traitement devra être effectué, même si l'on s'attend à une coulure totale à la suite des gelées.

Teigne du cerisier : La chenille de cet insecte s'attaque au pistil et aux étamines de la fleur souvent bien avant son ouverture. Un traitement au D. D. T. ou, si la température est suffisante, aux oléoparathions ou oléomalathions, devra être appliqué dès l'ouverture du bourgeon. Il sera renouvelé à l'ouverture des premières fleurs.

Oïdium du pommier : Un premier traitement (voir liste des produits) devra être appliqué sur les variétés sensibles dès que les feuilles pointeront au sommet du bourgeon.

Psylle du poirier : L'activité de cet insecte reprendra dès le retour de températures plus élevées; on devra alors lui appliquer un produit à base d'oléoparathion ou d'oléomalathion ou une émulsion de Lindane ou de H. C. H.

Anthonome du pommier : Le traitement contre cet insecte qui provoque le dessèchement des fleurs avant leur ouverture devra se placer dès les premières journées tièdes.

Xylébore (sur abricotier et pommier principalement). Plus exigeant que l'Anthonome, le xylébore ne peut être atteint par les traitements (H. C. H. ou D. D. T. à forte dose principalement) que lorsque la température à l'ombre atteint au moins 19°.

Liste des Produits conseillés en 1958 par les Stations d'Avertissements agricoles

1° PRODUITS HOMOLOGUES

A. - ARBRES FRUITIERS

I. — Ravageurs animaux

Anthonome du pommier :

H. C. H. et dérivés.
Lindane.
D. D. T.

Anthonome du poirier :

D. D. T.
Lindane.

Hoplocampes :

H. C. H. et dérivés.
Lindane.
Roténone (avec adjonction d'un alcool terpénique sulfoné).
Parathions.

Cécidomyie :

D. D. T.
H. C. H. et dérivés.
Lindane.

Chenilles défoliatrices :

Arséniate de plomb (dans les limites d'utilisation fixées par la réglementation).
D. D. T.

Carpocapse des pommes et des poires :

Arséniate de plomb + mouillant à 0 kg 5 d'huile blanche d'été (dans les limites d'utilisation fixées par la réglementation).

Produits renfermant 50 % de D. D. T.
Emulsions de D. D. T.
Parathions.
} en dehors des limites précédentes dans jardins et prés-vergers.

Tordeuse orientale du pêcher :

Parathions (pour protéger les pousses et les pêches).
S. P. C. (pour protéger les écussons).
Produits contenant 50 % de D. D. T. (pour protéger pêches, poires et pommes).
Emulsions de D. D. T. (pour protéger pêches, poires et pommes).

Mouche des cerises :

D. D. T.

Pucerons, Psylles, Tigres :

300 gr d'extrait titré de nicotine + 30 gr de carbonate de soude + mouillant.
Spécialités nicotinées.
Huiles blanches nicotinées.
Parathions.
H. C. H. émulsion (quand l'odeur ne risque pas de se communiquer à la récolte).
Lindane émulsion.
Quassia amara (puceron vert farineux du pêcher : utiliser 3 kgs de copeaux trempés durant 24 H à 48 H pour 100 L d'eau ou des spécialités commerciales).
Déméton méthyle.

Lyda du pêcher :

D. D. T.
Parathions.

Acariens :

Parathions.
Diazinon.
E. P. N.
Malathion.
Déméton méthyle.

II. — Maladies

Tavelures :

Bouillie bordelaise.
Bouillie sulfocalcique.
Oxychlorure de cuivre.
Sulfate basique de cuivre.
Soufres micronisés.
Oxydes cuivreux homologués.
Captane.
Zinèbe.

Oïdium des arbres fruitiers :

Bouillie sulfocalcique.
Soufres micronisés.
Soufres dispersés.
Dinitrophenyl crotonate.

Cloque du pêcher :

Bouillie bordelaise.
Oxychlorure de cuivre.
Oxydes cuivreux.
Sulfate basique de cuivre.
Acétate neutre de cuivre.
Captane.
Zirame.
Ferbame.
Thirame.

Monilia de l'abricotier :

Bouillie bordelaise.
Oxychlorure de cuivre.
Oxydes cuivreux.
Sulfate basique de cuivre.
Acétate neutre de cuivre.

Coryneum :

Bouillie bordelaise.
Bouillie bourguignonne.
Oxychlorure de cuivre.
Sulfate basique de cuivre.
Oxydes cuivreux.
Acétate neutre de cuivre.

B. - VIGNE

I. — Ravageurs animaux

Tordeuses de la grappe :

PULVERISATION :

Arséniate de plomb.
D. D. T.
Parathions (à ne pas mélanger à une bouillie bordelaise).

POUDRAGE :

D. D. T.
Roténone.
Parathions.

Acariens :

Déméton méthyle.

II. — Maladies

Mildiou de la vigne :

Bouillie bordelaise.
Bouillie bourguignonne.
Sulfate basique de cuivre.
Oxychlorure de cuivre.
Oxydes cuivreux.
Acétate neutre de cuivre.

Oïdium de la vigne :

Soufres en poudre.
Soufres mouillables (à ajouter à une bouillie bordelaise en raison de l'insuffisance de la tenue en suspension s'ils sont utilisés seuls).
Soufres micronisés.
Soufres dispersés.

C. - POMMES DE TERRE

Doryphore :

Arséniate de chaux et Arséniate d'alumine naissant.
Roténone.
D. D. T.
Chlordane.
Lindane.
Dieldrine.
Camphènes chlorés.
Heptachlore.

Mildiou :

Bouillie bordelaise.
Sulfate basique de cuivre.
Oxychlorure de cuivre.
Oxydes cuivreux.

D. - COLZA

Méligèthes et Altises :

D. D. T.
H. C. H. et dérivés.
Lindane.
Parathion.
Roténone (poudres contenant au minimum 0,5 % de roténone).

Ceuthorrhynque du Colza :

POUDRAGE :

Lindane (poudres contenant au minimum 2 % de matière active. A n'utiliser qu'en dehors de la floraison).
Toxaphène et polychlorocamphane (peuvent être utilisés pendant la pleine floraison. 5.000 gr de matière active à l'hectare).

PULVERISATION :

Lindane (500 gr de matière active à l'ha).
Parathions (500 gr de matière active à l'hectare).
(Ces deux produits à n'utiliser qu'en dehors de la floraison.)
Dieldrine (1.000 gr de matière active à l'hectare).
Toxaphène et polychlorocamphane (peuvent être utilisés pendant la pleine floraison. 4.500 gr de matière active à l'hectare).

E. - BETTERAVES

Teigne de la betterave :

D. D. T.

H. C. H. et dérivés.

Lindane.

Chlordane.

Parathions.

(Tous ces produits, par poudrages, de préférence).

F. - DIVERS

Tenthrède de la rave :

H. C. H. et dérivés.
Lindane.
Chlordane.
Roténone.
Parathions.
Extrait titré de nicotine en solution à 300 gr.

Teigne du poireau :

D. D. T.
Roténone.
Parathions.

2° PRODUITS FAISANT L'OBJET D'UNE AUTORISATION PROVISOIRE DE VENTE

Mildiou de la vigne :

Captane.
Zinèbe.
Mélanges de zinèbe et de cuivre.
Mélanges de thiocyano-dinitrobenzène et de cuivre.
Ethylène-bis dithiocarbamate de cuivre.

Mildiou de la pomme de terre :

Zinèbe.
Mélanges de zinèbe et de cuivre.
Mélanges de zirame et de cuivre.

Tavelures :

Zirame.
Thirame.
Dichloronaphtoquinone.
Thiocyano dinitrobenzène.

Carpocapse :

Diazinon.
Malathion.
Lindane émulsion.
D. D. D.
Méthoxychlor.

Tordeuses de la grappe :

Diazinon.
Malathion.
Diméthyltrichlorohydroxyéthylphosphonate.
Mélanges D. D. T. et lindane.

Pucerons :

Endothion.
Malathion.
Diazinon.
Roténone (avec adjonction d'huile blanche ou d'un mouillant).
Isolan.
Chlordane.

Acariens :

Endothion.
Chlorophényl trichloréthanol.
Chlorobenzylate.
Chloropropylate.
Parachlorophenyl parachlorobenzène sulfonate.
Parachlorophenyl parachlorobenzène sulfure.
Parachlorophenyl benzène sulfonate.
Diphenyl sulfone.
Trichlorophenyl parachlorophenyl sulfone.
(Pour ces cinq derniers produits, essentiellement ovicides d'été).

Méligèthe du Colza :

Chlordane.
Dieldrine.
Toxaphène.
Diazinon.
Malathion.

Le Contrôleur
chargé des Avertissements agricoles :

P. LATARD.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux :

A. PITHIOUD.

Le Gérant : G. GRISARD

Imprimerie Nouvelle Lyonnaise, 3, rue Sainte-Catherine, Lyon